

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

## COMMUNE DE SALEILLES

---

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE SALEILLES  
2 boulevard du 8 mai 1945  
66280 SALEILLES

---

## REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

---

# D.P.G.F.

## Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

---

LOT 1 : TERRASSEMENT - VOIRIE - PLUVIAL

Maîtrise d'œuvre :



B.E.2.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN  
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : [contact@be2t.com](mailto:contact@be2t.com)

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.A TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE

### 1.A.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

#### 1.A.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation

Ce prix rémunère forfaitairement et globalement, les frais de préparation, d'installation et de mise en sécurité du chantier, il comprend notamment :

- l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé,
- l'établissement de toutes déclarations administratives, D.I.C.T., permissions de voirie, etc.
- l'identification des points sensibles et critiques constats d'huissier si nécessaire,
- l'établissement des plannings, la rédaction éventuelle des méthodes d'exécutions, l'implantation,
- le calcul et l'implantation des points nécessaires aux travaux et toutes autres sujétions,
- le constat de l'état des lieux par un huissier de justice,
- la confection et la pose à proximité du chantier compris portique, massif de fondation, fouille, béton, du panneau d'information de dimensions suffisantes pour recevoir tous les renseignements devant y figurer, suivant maquette et charte graphique fournies par le maître d'œuvre. La dépose du dispositif, remise en état des lieux et mise en dépôt du panneau aux ateliers municipaux.
- les frais d'installation propres au personnel et au matériel de l'entreprise, baraque de chantier, ateliers, bureaux, sanitaires etc.
- les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers (Eau Potable, assainissement, liaisons téléphoniques ou radiophoniques, traitement et évacuation des eaux usées),
- les dispositions de tout ordre, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément à la réglementation en vigueur,
- les clôtures de chantier (hauteur mini supérieure à 1,80 m), signalisations et éclairage réglementaires de chantier, dispositifs de protection de l'environnement (arbres, mobilier urbain, etc.), maintien en état de propreté de l'emprise du chantier,
- les équipements de sécurité appropriés à la nature des travaux, en conformité à la législation et à la réglementation,
- les entourages des trappes de visite, détecteurs de gaz, cordes et harnais de sécurité, éclairage,
- les passerelles sécurisées pour piétons, maintien des accès aux riverains,
- la mise en place et la maintenance des accès aux propriétés riveraines ainsi que toute clôture et signalisations propres à la sécurité du chantier et suivant les stipulations des règles en vigueur,
- la mise en place de la signalisation et de la déviation de la circulation (mini 10 panneaux déviations standards) et des piétons, maintien de tous les panneaux et des accès aux riverains,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance, pendant la durée du chantier, d'un ensemble signalisation matérialisant la déviation de la circulation et la signalisation temporaire de proximité propre à la sécurité du chantier,
- la mise en place de séparateurs ou autres dispositifs délimitant l'emprise des travaux, si nécessaire.
- la mise en place de feux tricolores pour circulation alternée si nécessaire, et de leur alimentation électrique, si nécessaire,
- la maintenance de l'ensemble de ce dispositif de signalisation 24h/24h pendant toute la durée de la (ou des) déviation(s) de circulation,
- les frais relatifs au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement,
- l'enlèvement des installations, le repli du matériel propre aux travaux et la remise en état des lieux et toutes les sujétions liées à la remise en état des terrains en fin de chantier,
- les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux.

Le forfait sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.A.1.2 Dossier d'exécution

Ce prix rémunère l'élaboration du dossier d'exécution relatif à l'ensemble du chantier, comprenant notamment :

- l'élaboration, pendant la période de préparation du chantier, après bornage (à la charge du maître d'ouvrage), des plans d'exécution calés en planimétrie (système LAMBERT) et en altimétrie (système N.G.F.),
- les modifications éventuelles par rapport au plan projet initial pour validation par le maître d'oeuvre,
- le suivi et les mises à jour nécessaires de ces plans, pendant la durée du chantier, ainsi que la validation des plans à indiquer et à faire valider par le maître d'oeuvre,
- la transmission de ces plans au maître d'oeuvre, sous format papier et sous format informatique (DWG),
- la fourniture d'un dossier d'exploitation sous chantier et son approbation par les services gestionnaires de la voirie,
- le dimensionnement des structures de chaussée ainsi que toutes les études nécessaires en cours de chantier afin de satisfaire aux exigences du présent marché,
- le calcul, avant le début du chantier, des quantités nécessaires en matériaux, et la proposition au maître d'oeuvre des éventuelles modifications nécessaires.

Le forfait sera payé :

.....

## 1.A.1.3 Nettoyage général de l'emprise des travaux

Comprenant :

- le nettoyage de toute végétation de quelque nature qu'elle soit, y compris abattage d'arbres de toutes tailles, arbustes, haies et buissons, avec dessouchage total des racines, chargement, transport et évacuation des résidus en décharge.
- la dépose et enlèvement, en décharge, de tous matériels ou matériaux non réutilisables pour les besoins du chantier et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer un nettoyage parfait des lieux permettant la réalisation des travaux dans de bonnes conditions. Y compris les jardinières béton et balises plastique.

Le forfait sera payé :

.....

## 1.A.1.4 Démolition de maçonneries ordinaires

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie ordinaire non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

## 1.A.1.5 Démolition de maçonneries béton armé

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie en béton armé non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le découpage des aciers par tout moyen approprié,

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

## **1.A.2 TERRASSEMENTS GENERAUX**

### **1.A.2.1 Sciage du revêtement existant**

Comprenant, au raccordement avec la voirie existante :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.2.2 Terrassements en déblais**

Terrassements pour mise à la cote du fond de forme du projet compris arrachage aux engins mécaniques et évacuation des bordures, caniveaux, avaloirs, canalisations et tous autres ouvrages non conservés et ne nécessitant pas une dépose particulière.

Cette prestation sera réalisée en terrain toute nature et conformément aux plans de voirie joints. Inclus toutes sujétions de mise en oeuvre (pompage, assèchement...) pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et suivant les épaisseurs indiquées sur les plans et profils annexés au présent dossier.

Le mètre cube sera payé :

.....

### **1.A.2.3 Evacuation des déblais excédentaires**

Comprenant :

Le chargement sur camion, le transport en décharge définitive, le déchargement, le régalaage du site d'apport ou autres sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

### **1.A.2.4 Purges complémentaires aux terrassements**

Comprenant, en cas de rencontre de sols hétérogènes ou non porteurs :

- les terrassements complémentaires, en déblais,
- l'évacuation en décharge des matériaux extraits,
- la mise en place d'un géotextile adapté en fond de fouilles et comblement du vide avec transport,
- la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux de carrière dont le diamètre des plus gros éléments sera compris, suivant la nature du terrain rencontré, entre 200 et 500 mm.

Inclus toutes sujétions de terrassements, fourniture, mise en oeuvre et compactage pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et jusqu'à une profondeur de 1,00 m. maximum mesurée depuis le fond de forme. Cette prestation ne sera réalisée que si les résultats des essais de

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

## Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

portance au niveau du fond de forme devaient être insuffisants ou après constat contradictoire avec le maître d'oeuvre.

Le mètre cube sera payé :

.....

### **1.A.3 VOIRIE - CHAUSSEE**

#### **1.A.3.1 Réglage et compactage**

Réglage, compactage du fond de forme avant constitution du corps des chaussées, parkings, trottoirs et piétonniers comprenant toutes sujétions nécessaires pour la remise à niveau de la forme après réalisation des réseaux, avec une tolérance admise de + ou - 3 cm, façons de pentes et de dévers suivant projet et obtention des résultats de portance recherchés.

Le mètre carré sera payé :

.....

#### **1.A.3.2 Essais de plaque**

Ce prix rémunère les campagnes d'essais de plaque sur fond de forme du projet, sur la couche de fondation 0/80 et sur la couche de 0/315, réalisés soit par le Laboratoire Départemental de l'Équipement, soit par un laboratoire agréé, avant mise en oeuvre des revêtements, y compris la fourniture des rapports faisant état de l'emplacement des essais et des résultats obtenus.

Objectif minimum à atteindre (cycle EV2) à raison de 1 essai/250m<sup>2</sup> environ et à chaque fois que nécessaire.

Fond de forme = 50 MPA mini, 0/80 = 80 MPA mini et 0/315 = 90 MPA.

Le forfait sera payé :

.....

#### **1.A.3.3 Matériaux concassés 0/80**

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/80 de carrière pour couche de forme ou de fondation des chaussées, compris malaxage si nécessaire pour supprimer toute ségrégation des matériaux, réglage, arrosage et compactage. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

#### **1.A.3.4 Matériaux concassés 0/315**

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour réalisation de la couche de base, compris malaxage pour supprimer toute ségrégation des matériaux si nécessaire, réglage, arrosage et compactage soigné, fin réglage avec façons de pentes suivant dévers et profils en long. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.A.3.5 Fourniture et pose de bordures béton classe U+B**

Fourniture et pose de bordures préfabriquées en béton de classe U+B comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux extraits des fouilles,
- les fondations de béton dosé à 250 kg sur 0,15 m d'épaisseur minimum, reposant obligatoirement sur une forme de matériaux concassés soigneusement compactés,
- les épaulements en butée de part et d'autres des bordures, coupes à la disquette, obligatoirement en onglets pour angles vifs.

Les joints entre éléments de bordures et caniveaux n'excéderont pas 1 cm et seront remplis à l'aide de matériaux élastoplastiques ou d'un mortier de ciment, de couleur identique aux bordures, dosé à 400 kg de C.P.A. au minimum.

En alignement droit, les éléments seront de 1.00 ml et de 30 cm en courbes.

Tout élément cassé à la massette, fendu, épaufré, ou présentant un défaut quelconque sera obligatoirement changé sur simple injonction du Maître d'Oeuvre, jusqu'à ce que la réception des travaux soit prononcée. Pose suivant les indications du plan de voirie et pour les bordures suivantes :

### **1.A.3.5.1 - Bordures Type T2**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.3.5.2 - Bordures Type T2 + caniveaux CS1**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.3.5.3 - Bordures Type "Défense"**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.3.5.4 - Caniveaux CC1**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.3.5.5 - Bordures pleine masse Type SB5, finition lavée**

Bordures type SB5 (L=20cm, H=30cm) en pleine masse à finition lavée. Pour jardinière.

Le modèle seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage. Un échantillon devra être fourni avant la pose.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.A.3.6 Fourreaux T.P.C. arrosage y compris tranchées**

Ce prix rémunère, toutes sujétions incluses :

- l'ouverture et la fermeture des fouilles nécessaires,
- la fourniture et pose, en fond de tranchée et hors gel, de la gaine T.P.C. annelée de couleur bleue, compris déroulage, manchons, remontées de 0.50 au-dessus du niveau fini, à l'intérieur des jardinières, (sous toutes les parties revêtues lors des présents travaux, en vue de la réalisation ultérieure d'un réseau d'arrosage sur l'ensemble des espaces plantés ).

Ces fourreaux mentionnés sur les plans joints au dossier, seront obturés à chaque extrémité, parfaitement repérés et positionnés sur le plan de récolement, tant en altimétrie qu'en planimétrie (ils resteront ensuite en attente de leur utilisation pour le réseau d'arrosage intégré).

### **1.A.3.6.1 - T.P.C. D.N. 75 mm**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

### **1.A.3.7 Mise à la cote des éléments de voirie**

Ce prix rémunère la remise à niveau de tout élément en affleurement de voirie, toutes sujétions de fournitures, manutentions, mise en oeuvre ou autres comprises et notamment :

a/ - pour les bouches à clef

- l'enlèvement éventuel et la remise à niveau des bouches à clef existantes,
- la recoupe, l'allongement ou le remplacement, si nécessaire, du tube allonge,

b/ - pour les petits tampons ( Gaz, tab. siphoides, F.T., etc ...)

- la dépose soignée du tampon de fermeture et de son cadre,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré,
- le scellement du cadre et la remise en place du tampon ou leur remplacement par un cadre et tampons adaptés aux nouvelles conditions de trafic,

c/ - pour les regards de visite

- la dépose du tampon et éventuellement, de la dalle de couverture,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré et étanche,
- la remise en place de la dalle ou son changement s'il y a lieu,
- le scellement du cadre et la pose du tampon,
- les enduits intérieurs assurant l'étanchéité si nécessaire.

L'unité sera payée :

.....

### **1.A.3.8 Remplacement de tampon fonte**

Ce prix rémunère le remplacement de tampon fonte sur les regards de visite d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales ou A.E.P. existants et comprenant :

- la dépose du tampon fonte existant,
- la fourniture et scellement du tampon fonte série lourde (agréé par la Société Fermière) avec cadre apparent et ouverture D.N. 600 mm y compris toutes autres sujétions de mise à la cote du niveau fini, suivant pente et dévers, de la chaussée avoisinante.

L'unité sera payée :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.A.3.9 Imprégnation sablée

Fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation à l'émulsion à 65% (1,5kg/m<sup>2</sup>) ou au bitume fluidifié (1,3 kg/m<sup>2</sup>) sur toutes les surfaces destinées à recevoir les bétons bitumineux, compris gravillonnage (6l/m<sup>2</sup> de 4/6), cylindrage et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

.....

## 1.A.3.10 Enrobés denses rouges, à chaud, 90 kg/m2

Fourniture et mise en oeuvre, sur les trottoirs et piétonniers, d'enrobés denses rouges à chaud, à raison de 90 kg/m<sup>2</sup>, compris liants, granulats lydiennes (0/6 max), oxydes pour obtenir la coloration souhaitée (rouge). Epaisseur mini. 0.04 m.

Avant mise en oeuvre, réalisation obligatoire de planches d'essais jusqu'à l'agrément du maître d'oeuvre.

Mise en oeuvre mécanique ou manuelle y compris étude de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

.....

## 1.A.3.11 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2

Fourniture d'enrobés denses à chaud, à raison de 130 kg /m<sup>2</sup>, compris liants, granulats lydiennes (0/10 max). Epaisseur mini. 0.06 m. Mise en oeuvre mécanique.

Compris études de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

.....

## 1.A.3.12 Sciage du revêtement

Comprenant :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Cette prestation correspond au sciage de l'enrobé noir prévu au poste précédent et permettant l'application de l'enrobé rouge grenailé dans un second temps.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.A.3.13 Enrobés rouges grenailés

Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés denses rouges à chaud, à raison de 110 kg/m<sup>2</sup>, compris liants, granulats lydiennes, oxydes pour obtenir la coloration souhaitée (rouge). Epaisseur mini. 0.05 m.



# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

Mise en oeuvre mécanique ou manuelle y compris étude de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Grenaillage de l'enrobés (par bille d'acier) comprenant l'amené de tout l'équipement nécessaire à la bonne mise en oeuvre. Passage lent et rapide. Les gravillons seront résistants et adaptés au procédé.

Avant mise en oeuvre, réalisation obligatoire de planches d'essais jusqu'à l'agrément du maître d'oeuvre.

mètre carré sera payé :

.....

## **1.A.4 RESEAU EAUX PLUVIALES**

### **1.A.4.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales**

Ouverture et fermeture de tranchées, aux engins mécaniques, en terrain de toute nature, pour toutes profondeurs comprenant :

- la démolition et le sciage de la chaussée existante,
- la préparation du sol, la correction et le réglage du fond de fouille, les épaissements des eaux d'infiltration jusqu'à 20 m<sup>3</sup>/h, le détournement des eaux de ruissellement,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.20 m de la génératrice sup. avec sable 0/2 ou gravier 2/6 ou 3/8 en présence d'eau,
- l'évacuation et régalinge en décharge des matériaux extraits,
- les dégagements manuels des ouvrages rencontrés ou croisés, leurs étaitements pour assurer leur sauvegarde et leur maintien pendant et après les travaux,
- la mise en place et maintenance des dispositifs de sécurité et de signalisation, gardiennage, éclairage, toutes mesures nécessaires pour assurer la circulation et l'accès des riverains,
- l'entretien des remblais,
- toutes fournitures, façon, main d'oeuvre et autres sujétions.

La tranchée sera d'une largeur équivalente au diamètre de la canalisation + 0,30 m de part et d'autre de celle-ci.

#### **1.A.4.1.1 - Pour une canalisation ø 250**

Largeur 0.90m

Le mètre linéaire sera payé :

.....

#### **1.A.4.2 Remblaiement des tranchées en 0/315**

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour remblaiement des tranchées sous chaussée jusqu'au niveau fond de forme de la chaussée, compris réglage, arrosage et compactage par couches successives de 0.20 m d'épaisseur jusqu'à l'obtention des résultats de densification demandés au C.C.T.P. et C.C.T.G.

Ce prestation intègre également le remblaiement induit pour le comblement du canal béton existant.

Le mètre cube sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.A.4.3 Evacuation des terres extraites**

Evacuation et régalaage, en décharge définitive, des terres extraites des fouilles, correspondant au volume des matériaux de remblaiement (hors volume des matériaux de pose, d'enrobage et du volume de la canalisation compté par ailleurs), compris reprise des jets sur berges, transport en décharge, déchargement, régalaage aux engins mécaniques et toutes sujétions.

*Le mètre cube sera payé :*

.....

## **1.A.4.4 Grillage avertisseur marron détectable**

Fourniture et mise en place, en tranchée, d'un grillage avertisseur marron, détectable, pour réseaux d'Eaux Pluviales y compris déroulage, coupes et toutes autres sujétions.

*Le mètre linéaire sera payé :*

.....

## **1.A.4.5 Canalisations d'Eaux Pluviales**

Fourniture et pose, en tranchée, de canalisations en fonte à emboîtement automatique et joint serti, homologuées pour réseau pluvial, comprenant :

- le transport à pied d'oeuvre, mise en place en fond de tranchées, réglages des pentes, joints, coupes, raccordements étanches aux ouvrages existants ou à créer, et toutes autres sujétions. (Le sable de lit de pose et d'enrobage étant comptés avec la tranchée).

### **1.A.4.5.1 - Pour une canalisation Fonte ø 250**

*Le mètre linéaire sera payé :*

.....

## **1.A.4.6 Regard avaloir complet "Selecta MAXI"**

Construction d'un avaloir à grille Classe C250 - EN 124 comprenant :

- les terrassements supplémentaires et évacuation en décharge définitive des terres extraites,  
- la fourniture et pose de la cuve préfabriquée, étanche, de 70 x 70 en béton ou à couler sur site, avec dessableur de 0,20 m minimum de hauteur,  
- la fourniture et le scellement d'un ensemble "plaque de recouvrement / grille" du type "Selecta Maxi" ou similaire, supportant un trafic routier T0,  
- le té de curage ø 300 mm avec bouchon obturateur,  
Toutes sujétions de fourniture, pose, coffrage, décoffrage, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés aux bordures et étanches sur les canalisations. Cet ensemble devra se conformer aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G.

*L'unité sera payée :*

.....

## **1.A.4.7 Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant**

Comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des gravats en décharge,  
- le dégagement manuel de l'ouvrage existant,

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLOUVIAL

---

- le percement du radier ou de la paroi de l'ouvrage de raccordement,
- le raccordement et le scellement étanche de la nouvelle canalisation sur l'ouvrage existant,
- toutes sujétions de réalisation et mise en oeuvre.

*L'unité sera payée :*

.....

## **1.A.5 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES**

### **1.A.5.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)**

Ce prix rémunère la fourniture en **quatre exemplaires** et support informatique du Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- les rapports des essais de plaque et leurs localisations,
- le relevé planimétrique (rattaché au coordonnées LAMBERT III) et altimétrique (rattaché au N.G.F. ) des éléments de voirie et de la chaussée ainsi que la nature des revêtements,
- les plans de recolement du réseau Eaux Pluviales au format informatique des Sociétés Fermières ou du Maître d'Ouvrage.

*L'ensemble sera payé :*

.....

## **1.B TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL**

### **1.B.1 TRAVAUX PREPARATOIRES**

#### **1.B.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation**

Ce prix rémunère forfaitairement et globalement, les frais de préparation, d'installation et de mise en sécurité du chantier, il comprend notamment :

- l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé,
- l'établissement de toutes déclarations administratives, D.I.C.T., permissions de voirie, etc.
- l'identification des points sensibles et critiques constats d'huissier si nécessaire,
- l'établissement des plannings, la rédaction éventuelle des méthodes d'exécutions, l'implantation,
- le calcul et l'implantation des points nécessaires aux travaux et toutes autres sujétions,
- le constat de l'état des lieux par un huissier de justice,
- les frais d'installation propres au personnel et au matériel de l'entreprise, baraque de chantier, ateliers, bureaux, sanitaires etc.
- les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers (Eau Potable, assainissement, liaisons téléphoniques ou radiophoniques, traitement et évacuation des eaux usées),
- les dispositions de tout ordre, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément à la réglementation en vigueur,
- les clôtures de chantier (hauteur mini supérieure à 1,80 m), signalisations et éclairage réglementaires de chantier, dispositifs de protection de l'environnement (arbres, mobilier urbain, etc.), maintien en état de propreté de l'emprise du chantier,
- les équipements de sécurité appropriés à la nature des travaux, en conformité à la législation et à la réglementation,
- les entourages des trappes de visite, détecteurs de gaz, cordes et harnais de sécurité, éclairage,
- les passerelles sécurisées pour piétons, maintien des accès aux riverains,
- la mise en place et la maintenance des accès aux propriétés riveraines ainsi que toute clôture et signalisations propres à la sécurité du chantier et suivant les stipulations des règles en vigueur,
- la mise en place de la signalisation et de la déviation de la circulation (mini 10 panneaux déviations standards) et des piétons, maintien de tous les panneaux et des accès aux riverains,

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

## Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PUVIAL

- la fourniture, la mise en place et la maintenance, pendant la durée du chantier, d'un ensemble signalisation matérialisant la déviation de la circulation et la signalisation temporaire de proximité propre à la sécurité du chantier,
- la mise en place de séparateurs ou autres dispositifs délimitant l'emprise des travaux, si nécessaire.
- la mise en place de feux tricolores pour circulation alternée si nécessaire, et de leur alimentation électrique, si nécessaire,
- la maintenance de l'ensemble de ce dispositif de signalisation 24h/24h pendant toute la durée de la (ou des) déviation(s) de circulation,
- les frais relatifs au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement,
- l'enlèvement des installations, le repli du matériel propre aux travaux et la remise en état des lieux et toutes les sujétions liées à la remise en état des terrains en fin de chantier,
- les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux.

Le forfait sera payé :

.....

### 1.B.1.2 Dossier d'exécution

Ce prix rémunère l'élaboration du dossier d'exécution relatif à l'ensemble du chantier, comprenant notamment :

- l'élaboration, pendant la période de préparation du chantier, après bornage (à la charge du maître d'ouvrage), des plans d'exécution calés en planimétrie (système LAMBERT) et en altimétrie (système N.G.F.),
- les modifications éventuelles par rapport au plan projet initial pour validation par le maître d'oeuvre,
- le suivi et les mises à jour nécessaires de ces plans, pendant la durée du chantier, ainsi que la validation des plans à indiquer et à faire valider par le maître d'oeuvre,
- la transmission de ces plans au maître d'oeuvre, sous format papier et sous format informatique (DWG),
- la fourniture d'un dossier d'exploitation sous chantier et son approbation par les services gestionnaires de la voirie,
- le dimensionnement des structures de chaussée ainsi que toutes les études nécessaires en cours de chantier afin de satisfaire aux exigences du présent marché,
- le calcul, avant le début du chantier, des quantités nécessaires en matériaux, et la proposition au maître d'oeuvre des éventuelles modifications nécessaires.

Le forfait sera payé :

.....

### 1.B.1.3 Nettoyage général de l'emprise des travaux

Comprenant :

- le nettoyage de toute végétation de quelque nature qu'elle soit, y compris abattage d'arbres de toutes tailles 2 unités, arbustes, haies et buissons, avec dessouchage total des racines, chargement, transport et évacuation des résidus en décharge.
- la dépose et enlèvement, en décharge, de tous matériels ou matériaux non réutilisables pour les besoins du chantier et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer un nettoyage parfait des lieux permettant la réalisation des travaux dans de bonnes conditions. Y compris les jardinières béton et balises plastique.

Le forfait sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PUVIAL

---

## **1.B.1.4 Démolition de maçonneries ordinaires**

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie ordinaire non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

*Le mètre cube sera payé :*

.....

## **1.B.1.5 Démolition de maçonneries béton armé**

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie en béton armé non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le découpage des aciers par tout moyen approprié,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

*Le mètre cube sera payé :*

.....

## **1.B.1.6 Dépose et reconstruction de chambre FT**

Ce prix rémunère la démolition et la reconstruction de chambres France Télécom dont la position ou le type de construction sont incompatibles avec le projet et comprend :

- la mise en place d'une protection des câbles en place,
  - la démolition mécanique ou manuelle du génie civil,
  - l'évacuation en décharge des gravats,
  - les fouilles mécaniques ou manuelles préalables à la construction de la chambre,
  - la fourniture et mise en place d'une chambre préfabriquée sans fond sur radier béton ou la construction en béton banché aux dimensions requises,
  - la confection des masques,
  - la fourniture et scellement du cadre métallique et des tampons fonte de résistance 400 KN,
- Le scellement à la cote de la chaussée définitive et toutes autres sujétions.

Toutes ces opérations devront être réalisées en accord et en coordination avec les Services de France Télécom et devront faire l'objet d'une réception par ces mêmes Services.

### **1.B.1.6.1 - Pour une chambre L1T**

*L'unité sera payée :*

.....

## **1.B.2 TERRASSEMENTS GENERAUX**

### **1.B.2.1 Sciage du revêtement existant**

Comprenant, au raccordement avec la voirie existante :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

*Le mètre linéaire sera payé :*

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.B.2.2 Terrassements en déblais

Terrassements pour mise à la cote du fond de forme du projet compris arrachage aux engins mécaniques et évacuation des bordures, caniveaux, avaloirs, canalisations et tous autres ouvrages non conservés et ne nécessitant pas une dépose particulière.

Cette prestation sera réalisée en terrain toute nature et conformément aux plans de voirie joints. Inclus toutes sujétions de mise en oeuvre (pompage, assèchement...) pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et suivant les épaisseurs indiquées sur les plans et profils annexés au présent dossier.

Le mètre cube sera payé :

.....

## 1.B.2.3 Evacuation des déblais excédentaires

Comprenant :

Le chargement sur camion, le transport en décharge définitive, le déchargement, le régalage du site d'apport ou autres sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

## 1.B.2.4 Rabotage du revêtement existant

Comprenant :

- le redécoupage éventuel à la scie du revêtement,
- le rabotage sur 6 cm. env. de la couche de roulement existante,
- le chargement et l'évacuation du fraisat en décharge définitive,
- l'amenée, le repli du matériel, les fournitures des éléments consommables nécessaires à cette prestation, et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

.....

## 1.B.2.5 Purges complémentaires aux terrassements

Comprenant, en cas de rencontre de sols hétérogènes ou non porteurs :

- les terrassements complémentaires, en déblais,
- l'évacuation en décharge des matériaux extraits,
- la mise en place d'un géotextile adapté en fond de fouilles et comblement du vide avec transport,
- la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux de carrière dont le diamètre des plus gros éléments sera compris, suivant la nature du terrain rencontré, entre 200 et 500 mm.

Inclus toutes sujétions de terrassements, fourniture, mise en oeuvre et compactage pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et jusqu'à une profondeur de 1,00 m. maximum mesurée depuis le fond de forme. Cette prestation ne sera réalisée que si les résultats des essais de portance au niveau du fond de forme devaient être insuffisants ou après constat contradictoire avec le maître d'oeuvre.

Le mètre cube sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PUVIAL

---

## 1.B.3 VOIRIE - CHAUSSEE

### 1.B.3.1 Réglage et compactage

Réglage, compactage du fond de forme avant constitution du corps des chaussées, parkings, trottoirs et piétonniers comprenant toutes sujétions nécessaires pour la remise à niveau de la forme après réalisation des réseaux, avec une tolérance admise de + ou - 3 cm, façons de pentes et de dévers suivant projet et obtention des résultats de portance recherchés.

Le mètre carré sera payé :

.....

### 1.B.3.2 Essais de plaque

Ce prix rémunère les campagnes d'essais de plaque sur fond de forme du projet, sur la couche de fondation 0/80 et sur la couche de 0/315, réalisés soit par le Laboratoire Départemental de l'Equipement, soit par un laboratoire agréé, avant mise en oeuvre des revêtements, y compris la fourniture des rapports faisant état de l'emplacement des essais et des résultats obtenus.

Objectif minimum à atteindre (cycle EV2) à raison de 1 essai/250m<sup>2</sup> environ et à chaque fois que nécessaire.

Fond de forme = 50 MPA mini, 0/80 = 80 MPA mini et 0/315 = 90 MPA.

Le forfait sera payé :

.....

### 1.B.3.3 Matériaux concassés 0/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/80 de carrière pour couche de forme ou de fondation des chaussées, compris malaxage si nécessaire pour supprimer toute ségrégation des matériaux, réglage, arrosage et compactage. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

### 1.B.3.4 Matériaux concassés 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour réalisation de la couche de base, compris malaxage pour supprimer toute ségrégation des matériaux si nécessaire, réglage, arrosage et compactage soigné, fin réglage avec façons de pentes suivant dévers et profils en long. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

### 1.B.3.5 Fourniture et pose de bordures béton classe U+B

Fourniture et pose de bordures préfabriquées en béton de classe U+B comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux extraits des fouilles,
- les fondations de béton dosé à 250 kg sur 0,15 m d'épaisseur minimum, reposant obligatoirement sur une forme de matériaux concassés soigneusement compactés,

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PUVIAL

---

- les épaulements en butée de part et d'autres des bordures, coupes à la disqueuse, obligatoirement en onglets pour angles vifs.

Les joints entre éléments de bordures et caniveaux n'excéderont pas 1 cm et seront remplis à l'aide de matériaux élastoplastiques ou d'un mortier de ciment, de couleur identique aux bordures, dosé à 400 kg de C.P.A. au minimum.

En alignement droit, les éléments seront de 1.00 ml et de 30 cm en courbes.

Tout élément cassé à la massette, fendu, épaufré, ou présentant un défaut quelconque sera obligatoirement changé sur simple injonction du Maître d'Oeuvre, jusqu'à ce que la réception des travaux soit prononcée. Pose suivant les indications du plan de voirie et pour les bordures suivantes :

## 1.B.3.5.1 - Bordures Type T2

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.5.2 - Bordures Type T2 + caniveaux CS1

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.5.3 - Bordures Type P3

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.5.4 - Caniveaux CC1

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.5.5 - Bordures pleine masse Type SB5, finition lavée

Bordures type SB5 (L=20cm, H=30cm) en pleine masse à finition lavée. Pour jardinière.

Le modèle seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage. Un échantillon devra être fourni avant la pose.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.6 Fourreaux T.P.C. arrosage y compris tranchées

Ce prix rémunère, toutes sujétions incluses :

- l'ouverture et la fermeture des fouilles nécessaires,
- la fourniture et pose, en fond de tranchée et hors gel, de la gaine T.P.C. annelée de couleur bleue, compris déroulage, manchons, remontées de 0.50 au-dessus du niveau fini, à l'intérieur des jardinières, (sous toutes les parties revêtues lors des présents travaux, en vue de la réalisation ultérieure d'un réseau d'arrosage sur l'ensemble des espaces plantés ).

Ces fourreaux mentionnés sur les plans joints au dossier, seront obturés à chaque extrémité, parfaitement repérés et positionnés sur le plan de récolement, tant en altimétrie qu'en planimétrie (ils resteront ensuite en attente de leur utilisation pour le réseau d'arrosage intégré).



# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.B.3.6.1 - T.P.C. D.N. 75 mm

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## 1.B.3.7 Mise à la cote des éléments de voirie

Ce prix rémunère la remise à niveau de tout élément en affleurement de voirie, toutes sujétions de fournitures, manutentions, mise en oeuvre ou autres comprises et notamment :

a/ - pour les bouches à clef

- l'enlèvement éventuel et la remise à niveau des bouches à clef existantes,
- la recoupe, l'allongement ou le remplacement, si nécessaire, du tube allonge,

b/ - pour les petits tampons ( Gaz, tab. siphoides, F.T., etc ...)

- la dépose soignée du tampon de fermeture et de son cadre,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré,
- le scellement du cadre et la remise en place du tampon ou leur remplacement par un cadre et tampons adaptés aux nouvelles conditions de trafic,

c/ - pour les regards de visite

- la dépose du tampon et éventuellement, de la dalle de couverture,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré et étanche,
- la remise en place de la dalle ou son changement s'il y a lieu,
- le scellement du cadre et la pose du tampon,
- les enduits intérieurs assurant l'étanchéité si nécessaire.

L'unité sera payée :

.....

## 1.B.3.8 Remplacement de tampon fonte

Ce prix rémunère le remplacement de tampon fonte sur les regards de visite d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales ou A.E.P. existants et comprenant :

- la dépose du tampon fonte existant,
- la fourniture et scellement du tampon fonte série lourde (agréé par la Société Fermière) avec cadre apparent et ouverture D.N. 600 mm y compris toutes autres sujétions de mise à la cote du niveau fini, suivant pente et dévers, de la chaussée avoisinante.

L'unité sera payée :

.....

## 1.B.3.9 Imprégnation sablée

Fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation à l'émulsion à 65% (1,5kg/m<sup>2</sup>) ou au bitume fluidifié (1,3 kg/m<sup>2</sup>) sur toutes les surfaces destinées à recevoir les bétons bitumineux, compris gravillonnage (6l/m<sup>2</sup> de 4/6), cylindrage et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.B.3.10 Enrobés denses rouges, à chaud, 90 kg/m2**

Fourniture et mise en oeuvre, sur les trottoirs et piétonniers, d'enrobés denses rouges à chaud, à raison de 90 kg/m2, compris liants, granulats lydiennne (0/6 max), oxydes pour obtenir la coloration souhaitée (rouge). Epaisseur mini. 0.04 m.

Avant mise en oeuvre, réalisation obligatoire de planches d'essais jusqu'à l'agrément du maitre d'oeuvre.

Mise en oeuvre mécanique ou manuelle y compris étude de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

.....

## **1.B.3.11 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2**

Fourniture d'enrobés denses à chaud, à raison de 130 kg /m<sup>2</sup>, compris liants, granulats lydiennne (0/10 max). Epaisseur mini. 0.06 m. Mise en oeuvre mécanique.

Compris études de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

.....

## **1.B.3.12 Sciage du revêtement**

Comprenant :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Cette prestation correspond au sciage de l'enrobé noir prévu au poste précédant et permettant l'application de l'enrobé rouge grenailé dans un second temps.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## **1.B.3.13 Enrobés rouges grenailés**

Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés denses rouges à chaud, à raison de 110 kg/m2, compris liants, granulats lydiennne, oxydes pour obtenir la coloration souhaitée (rouge). Epaisseur mini. 0.05 m.

Mise en oeuvre mécanique ou manuelle y compris étude de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Grenailage de l'enrobés (par bille d'acier) comprenant l'amené de tout l'équipement nécessaire à la bonne mise en oeuvre. Passage lent et rapide. Les gravillons seront résistants et adaptés au procédé.

Avant mise en oeuvre, réalisation obligatoire de planches d'essais jusqu'à l'agrément du maitre d'oeuvre.

mètre carré sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## 1.B.4 RESEAU EAUX PLUVIALES

### 1.B.4.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales

Ouverture et fermeture de tranchées, aux engins mécaniques, en terrain de toute nature, pour toutes profondeurs comprenant :

- la démolition et le sciage de la chaussée existante,
- la préparation du sol, la correction et le réglage du fond de fouille, les épaissements des eaux d'infiltration jusqu'à 20 m<sup>3</sup>/h, le détournement des eaux de ruissellement,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.20 m de la génératrice sup. avec sable 0/2 ou gravier 2/6 ou 3/8 en présence d'eau,
- l'évacuation et régalaage en décharge des matériaux extraits,
- les dégagements manuels des ouvrages rencontrés ou croisés, leurs étaitements pour assurer leur sauvegarde et leur maintien pendant et après les travaux,
- la mise en place et maintenance des dispositifs de sécurité et de signalisation, gardiennage, éclairage, toutes mesures nécessaires pour assurer la circulation et l'accès des riverains,
- l'entretien des remblais,
- toutes fournitures, façon, main d'oeuvre et autres sujétions.

La tranchée sera d'une largeur équivalente au diamètre de la canalisation + 0,30 m de part et d'autre de celle-ci.

#### 1.B.4.1.1 - Pour une canalisation ø 250

Largeur 0.90m

Le mètre linéaire sera payé :

.....

#### 1.B.4.2 Remblaiement des tranchées en 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour remblaiement des tranchées sous chaussée jusqu'au niveau fond de forme de la chaussée, compris réglage, arrosage et compactage par couches successives de 0.20 m d'épaisseur jusqu'à l'obtention des résultats de densification demandés au C.C.T.P. et C.C.T.G.

Ce prestation intègre également le remblaiement induit pour le comblement du canal béton existant.

Le mètre cube sera payé :

.....

#### 1.B.4.3 Evacuation des terres extraites

Evacuation et régalaage, en décharge définitive, des terres extraites des fouilles, correspondant au volume des matériaux de remblaiement (hors volume des matériaux de pose, d'enrobage et du volume de la canalisation compté par ailleurs), compris reprise des jets sur berges, transport en décharge, déchargement, régalaage aux engins mécaniques et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.B.4.4 Grillage avertisseur marron détectable**

Fourniture et mise en place, en tranchée, d'un grillage avertisseur marron, détectable, pour réseaux d'Eaux Pluviales y compris déroulage, coupes et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## **1.B.4.5 Canalisations d'Eaux Pluviales**

Fourniture et pose, en tranchée, de canalisations en fonte à emboîtement automatique et joint serti, homologuées pour réseau pluvial, comprenant :

- le transport à pied d'oeuvre, mise en place en fond de tranchées, réglages des pentes, joints, coupes, raccordements étanches aux ouvrages existants ou à créer, et toutes autres sujétions. (Le sable de lit de pose et d'enrobage étant comptés avec la tranchée).

### **1.B.4.5.1 - Pour une canalisation Fonte ø 250**

Le mètre linéaire sera payé :

.....

## **1.B.4.6 Regard de visite Ø 1000 mm sur canalisation existante**

Confection de regards de visite étanches en béton sur une canalisation d'Eaux Pluviales existante, d'un diamètre intérieur de 1000 mm, comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
  - le dégagement manuel de la canalisation existante,
  - le percement ou le sectionnement de la canalisation ou de l'ouvrage existant,
  - la fourniture et mise en place d'un élément de fond préfabriqué, en béton, avec cunette incorporée y compris joints d'étanchéité adaptés au diamètre et à la nature des canalisations raccordées ou la construction d'un radier béton,
  - la fourniture et pose d'éléments préfabriqués, en béton, assemblés par joints élastomère ou joint mastic,
  - la fourniture et pose de la dalle de couverture en béton armé,
  - la fourniture et scellement du tampon fonte de type PAMREX ou équivalent (agréé par la Société Fermière) avec cadre et ouverture D.N. 600 mm,
  - la fourniture et pose de réhausses sous cadre permettant la mise à la cote du niveau fini des chaussées suivant dévers du profil en travers et toutes autres sujétions.
- Cet ouvrage devra satisfaire aux tests d'étanchéité prévus au C.C.T.P.

L'unité sera payée :

.....

## **1.B.4.7 Regard avaloir complet "Selecta MAXI"**

Construction d'un avaloir à grille Classe C250 - EN 124 comprenant :

- les terrassements supplémentaires et évacuation en décharge définitive des terres extraites,
- la fourniture et pose de la cuve préfabriquée, étanche, de 70 x 70 en béton ou à couler sur site, avec dessableur de 0,20 m minimum de hauteur,
- la fourniture et le scellement d'un ensemble "plaque de recouvrement / grille" du type "Selecta Maxi" ou similaire, supportant un trafic routier T0,
- le té de curage ø 300 mm avec bouchon obturateur,

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

## Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PUVIAL

---

Toutes sujétions de fourniture, pose, coffrage, décoffrage, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés aux bordures et étanches sur les canalisations. Cet ensemble devra se conformer aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G.

L'unité sera payée :

.....

### **1.B.4.8 Grille avaloir 750 x 300 AT**

Construction d'un regard avaloir comportant une cuve fermée par une grille comprenant notamment :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
- la construction d'une cuve parfaitement étanche de dimensions adaptées (préfabriquée ou coulée sur place) et comprenant un dessableur de 0.20 m minimum de hauteur et toutes sujétions de fourniture, pose, coffrage, décoffrage, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés aux bordures et étanches sur les canalisations.
- la fourniture et le scellement du cadre et de la grille de caniveau en fonte, de type AT, de dimensions 750 x 300 mm et de classe C250 et toutes autres sujétions.

L'unité sera payée :

.....

### **1.B.4.9 Regard avaloir avec grille 500x500**

Construction de regard avaloir avec grille plate ou concave 500 x 500 répondant à la réglementation relative aux P.M.R (Personnes à Mobilité Réduite), et comprenant :

- les terrassements supplémentaires, l'évacuation en décharge des terres extraites,
- le coffrage, la mise en oeuvre de béton vibré, le décoffrage, confection de dessableur de 0.20 m minimum de hauteur, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés et étanches sur les canalisations existantes,
- la fourniture et le scellement d'une grille, plate ou concave avec cadre,
- les raccordements soignés aux bordures et caniveaux et toutes sujétions.

L'unité sera payée :

.....

### **1.B.4.10 Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant**

Comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des gravats en décharge,
- le dégagement manuel de l'ouvrage existant,
- le percement du radier ou de la paroi de l'ouvrage de raccordement,
- le raccordement et le scellement étanche de la nouvelle canalisation sur l'ouvrage existant,
- toutes sujétions de réalisation et mise en oeuvre.

L'unité sera payée :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - PLUVIAL

---

## **1.B.5 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES**

### **1.B.5.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)**

Ce prix rémunère la fourniture en **quatre exemplaires** et support informatique du Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- les rapports des essais de plaque et leurs localisations,
- le relevé planimétrique (rattaché au coordonnées LAMBERT III) et altimétrique (rattaché au N.G.F. ) des éléments de voirie et de la chaussée ainsi que la nature des revêtements,
- les plans de recolement du réseau Eaux Pluviales au format informatique des Sociétés Fermières ou du Maître d'Ouvrage.

L'ensemble sera payé :

.....

## **1.B.6 VARIANTE N°1 - TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE**

### **1.B.6.1 Plus-value pour réalisation d'enrobés phonique**

Ce prix rémunère la plus value induite pour la réalisation d'enrobés phonique par rapport prix "A.3.11 - Enrobés denses, à chaud, 130140 Kg/m<sup>2</sup>", une couche d'accrochage, un BBTM ép 3 cms, y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en oeuvre.

Pour la voie principale.

Le mètre carré sera payé :

.....

## **1.B.7 VARIANTE N°1 - TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL**

### **1.B.7.1 Plus-value pour réalisation d'enrobés phonique**

Ce prix rémunère la plus value induite pour la réalisation d'enrobés phonique par rapport prix "A.3.11 - Enrobés denses, à chaud, 130140 Kg/m<sup>2</sup>", une couche d'accrochage, un BBTM ép 3 cms, y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en oeuvre.

Pour la voie principale.

Le mètre carré sera payé :

.....

Fait à

le

L'entrepreneur

( cachet )

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
<b>1.A</b>	<b><u>TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE</u></b>				
<b>1.A.1</b>	<b><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b>				
1.A.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1,00		
1.A.1.2	Dossier d'exécution	FFT	1,00		
1.A.1.3	Nettoyage général de l'emprise des travaux	FFT	1,00		
1.A.1.4	Démolition de maçonneries ordinaires	M3	5,000		
1.A.1.5	Démolition de maçonneries béton armé	M3	5,000		
	<b>Sous Total</b>				
<b>1.A.2</b>	<b><u>TERRASSEMENTS GENERAUX</u></b>				
1.A.2.1	Sciage du revêtement existant	ML	40,00		
1.A.2.2	Terrassements en déblais	M3	950,000		
1.A.2.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	950,000		
1.A.2.4	Purges complémentaires aux terrassements	M3	30,000		
	<b>Sous Total</b>				
<b>1.A.3</b>	<b><u>VOIRIE - CHAUSSEE</u></b>				
1.A.3.1	Réglage et compactage	M2	1.720,00		
1.A.3.2	Essais de plaque	ENS	1,00		
1.A.3.3	Matériaux concassés 0/80	M3	450,000		
1.A.3.4	Matériaux concassés 0/315	M3	300,000		
1.A.3.5	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.A.3.5.1	- Bordures Type T2	ML	35,00		
1.A.3.5.2	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	220,00		
1.A.3.5.3	- Bordures Type "Défense"	ML	5,00		
1.A.3.5.4	- Caniveaux CC1	ML	65,00		
1.A.3.5.5	- Bordures pleine masse Type SB5, finition lavée	ML	25,00		
1.A.3.6	Fourreaux T.P.C. arrosage y compris tranchées				
1.A.3.6.1	- T.P.C. D.N. 75 mm	ML	80,00		
1.A.3.7	Mise à la cote des éléments de voirie	U	25		
1.A.3.8	Remplacement de tampon fonte	U	3		
1.A.3.9	Imprégnation sablée	M2	1.720,00		
1.A.3.10	Enrobés denses rouges, à chaud, 90 kg/m2	M2	420,00		
1.A.3.11	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	1.100,00		
1.A.3.12	Sciage du revêtement	ML	80,00		
1.A.3.13	Enrobés rouges grenailés	M2	200,00		
	<b>Sous Total</b>				
<b>1.A.4</b>	<b><u>RESEAU EAUX PLUVIALES</u></b>				
1.A.4.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.A.4.1.1	- Pour une canalisation ø 250	ML	8,00		
1.A.4.2	Remblaiement des tranchées en 0/315	M3	4,000		
1.A.4.3	Evacuation des terres extraites	M3	4,000		
1.A.4.4	Grillage avertisseur marron détectable	ML	8,00		
1.A.4.5	Canalisations d'Eaux Pluviales				
1.A.4.5.1	- Pour une canalisation Fonte ø 250	ML	8,00		
1.A.4.6	Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	U	2		
1.A.4.7	Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant	U	2		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.A.5</b>	<b><u>DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</u></b>				
1.A.5.1	Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	FFT	1,00		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B</b>	<b><u>TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL</u></b>				
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B.1</b>	<b><u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b>				
1.B.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1,00		
1.B.1.2	Dossier d'exécution	FFT	1,00		
1.B.1.3	Nettoyage général de l'emprise des travaux	FFT	1,00		
1.B.1.4	Démolition de maçonneries ordinaires	M3	10,000		
1.B.1.5	Démolition de maçonneries béton armé	M3	5,000		
1.B.1.6	Dépose et reconstruction de chambre FT				
1.B.1.6.1	- Pour une chambre L1T	U	2		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B.2</b>	<b><u>TERRASSEMENTS GENERAUX</u></b>				
1.B.2.1	Sciage du revêtement existant	ML	100,00		
1.B.2.2	Terrassements en déblais	M3	2.900,000		
1.B.2.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	2.900,000		
1.B.2.4	Rabotage du revêtement existant	M2	480,00		
1.B.2.5	Purges complémentaires aux terrassements	M3	50,000		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B.3</b>	<b><u>VOIRIE - CHAUSSEE</u></b>				
1.B.3.1	Réglage et compactage	M2	5.750,00		
1.B.3.2	Essais de plaque	ENS	1,00		
1.B.3.3	Matériaux concassés 0/80	M3	1.250,000		
1.B.3.4	Matériaux concassés 0/315	M3	1.050,000		
1.B.3.5	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.B.3.5.1	- Bordures Type T2	ML	380,00		



Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.B.3.5.2	- Bordures Type T2 + caniveaux CS1	ML	650,00		
1.B.3.5.3	- Bordures Type P3	ML	45,00		
1.B.3.5.4	- Caniveaux CC1	ML	350,00		
1.B.3.5.5	- Bordures pleine masse Type SB5, finition lavée	ML	165,00		
1.B.3.6	Fourreaux T.P.C. arrosage y compris tranchées				
1.B.3.6.1	- T.P.C. D.N. 75 mm	ML	430,00		
1.B.3.7	Mise à la cote des éléments de voirie	U	130		
1.B.3.8	Remplacement de tampon fonte	U	20		
1.B.3.9	Imprégnation sablée	M2	5.750,00		
1.B.3.10	Enrobés denses rouges, à chaud, 90 kg/m2	M2	1.770,00		
1.B.3.11	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	3.550,00		
1.B.3.12	Sciage du revêtement	ML	60,00		
1.B.3.13	Enrobés rouges grenailés	M2	430,00		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B.4</b>	<b><u>RESEAU EAUX PLUVIALES</u></b>				
1.B.4.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				
1.B.4.1.1	- Pour une canalisation ø 250	ML	55,00		
1.B.4.2	Remblaiement des tranchées en 0/315	M3	25,000		
1.B.4.3	Evacuation des terres extraites	M3	25,000		
1.B.4.4	Grillage avertisseur marron détectable	ML	55,00		
1.B.4.5	Canalisations d'Eaux Pluviales				
1.B.4.5.1	- Pour une canalisation Fonte ø 250	ML	55,00		
1.B.4.6	Regard de visite Ø 1000 mm sur canalisation existante	U	2		
1.B.4.7	Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	U	15		
1.B.4.8	Grille avaloir 750 x 300 AT	U	1		
1.B.4.9	Regard avaloir avec grille 500x500	U	10		
1.B.4.10	Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant	U	17		
<b>Sous Total</b>					
<b>1.B.5</b>	<b><u>DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</u></b>				
1.B.5.1	Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	FFT	1,00		
<b>Sous Total</b>					
<b>TOTAL H.T.</b>					
TVA à 20,00 %					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					

Code	VARIANTES	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
<b><u>1.B.6</u></b>	<b><u>VARIANTE N°1 - TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE</u></b>				
1.B.6.1	Plus-value pour réalisation d'enrobés phonique	M2	600,00		
<b>Sous Total</b>					
<b><u>1.B.7</u></b>	<b><u>VARIANTE N°1 - TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL</u></b>				
1.B.7.1	Plus-value pour réalisation d'enrobés phonique	M2	2.100,00		
<b>Sous Total</b>					
<b>TOTAL H.T.</b>					
TVA à 20,00 %					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					